

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 366

14 février 2013

### SOMMAIRE

Agrifel .....	17530	Livia S.A. ....	17527
AGzHR S.à r.l. ....	17542	Long Wave S.A. ....	17528
Draconis S.A. ....	17566	Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l. ....	17527
Eastgate MENA HoldCo1 (Luxembourg) S.à r.l. ....	17531	Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l. ....	17528
E-Teq .....	17523	Marko S.A. ....	17565
Financière des Ardennes S.A. ....	17528	MAY Holdings S.A. ....	17527
Geserlux Sàrl .....	17524	MC Interim S.à r.l. ....	17527
Going Green .....	17523	McKinsey Luxembourg .....	17525
Golf Shack S.A. ....	17522	Media Factory Holding Société Anonyme .....	17524
Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR .....	17523	Menuiserie-Ebenisterie Gérard Assen S.A. .....	17524
Hadhes S.à r.l. ....	17529	Mezzanine Management Europe S.A. ....	17524
Hermes Management Services S. à r.l. ....	17522	Minerva Investments S.à r.l. ....	17526
Human Invest S.A. ....	17522	MSD Luxembourg S.à r.l. ....	17526
Huol Investment Group .....	17522	Multicar S.A. ....	17526
Hutley Holding Luxembourg S.à r.l. ....	17529	Navilux Management S.à r.l. ....	17526
Hutley Investments Luxembourg S.à r.l. .....	17529	Netcom 2000 Group S.A. ....	17530
Ichi-Ku S.A. ....	17529	NIRA SPF S.à r.l. ....	17525
I.E.T.M. ....	17523	Nova Spirit Invest S.A. ....	17563
Immobilière de la Rocade S.à r.l. ....	17529	Novenergia Renewables Portfolio S.A. ....	17561
Immosan .....	17523	Novestis S.à r.l. ....	17526
Impri+, s.à r.l. ....	17522	NSI Luxembourg Holding S.à r.l. ....	17530
Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	17531	NSI Switzerland S.à r.l. ....	17530
Iteas S.à r.l. ....	17564	Ocean Capital Luxembourg S.à r.l. ....	17530
Lancaster Properties .....	17528	Orion III European 10 S.à r.l. ....	17568
Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l. ....	17528	Pellinore S.A. ....	17563
Leather Venture S.A. ....	17527	Prime Credit 3 S.à r.l. ....	17568
Leverage Union for Techniques & Experti- se Management .....	17568	SEB Asian Property Fund S.à r.l. ....	17525
		Tempnix Lux s. à r.l. ....	17524
		Thomas & Piron Bau .....	17525

**Golf Shack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 41.586.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006154/10.

(130006319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**Human Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 142.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006169/10.

(130006852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**Hermes Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 135.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006163/10.

(130006650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**Huol Investment Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 150.344.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013006170/11.

(130006184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**Impri+, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 61.844.

EXTRAIT

Le gérant unique a, en date du 10 janvier 2013, décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013006190/13.

(130006367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**I.E.T.M., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 91.835.

Les comptes annuels au 30/06/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Heinerscheid, le 10/01/2013.

Référence de publication: 2013006174/10.

(130006194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**Immosan, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 52.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006186/10.

(130006281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: EUR 15.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.  
R.C.S. Luxembourg B 117.047.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l. SICAR*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013006139/13.

(130006602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**E-Teq, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1867 Howald, 16, rue Ferdinand Kuhn.  
R.C.S. Luxembourg B 140.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2013006072/11.

(130006606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**Going Green, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1925 Luxembourg, 28, rue Fanny Leclerc.  
R.C.S. Luxembourg B 152.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006151/10.

(130006305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**Tempnix Lux s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 151.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006449/10.

(130006955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**Media Factory Holding Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue de Pont-Rémy.

R.C.S. Luxembourg B 82.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007100/10.

(130007821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Menuiserie-Ebenisterie Gérard Assen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 17, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 97.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007105/10.

(130007827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Mezzanine Management Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.404.

Les comptes annuels audité au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007109/11.

(130008239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Geserlux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 157.917.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 31/12/2012*

Il résulte de l'AGE tenue ce 31 Décembre 2012 ce qui suit:

Cession de 80 parts de Mr Thierry LARDINOIS, associé, né le 22/07/1958 à B-Wanfercée-Baulet, domicilié 34 rue de Labas à B-5340 GESVES en faveur de Mr Thierry LEDOUX, associé, né le 23/09/1961 à B-Forrières, domicilié 50 Chemin des Alaudes à B-5020 SUARLEE.

GESERLUX Sàrl.

Référence de publication: 2013006146/13.

(130006327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

**SEB Asian Property Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.425.

—  
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle dans la mention no L070139185, datée du 12 octobre 2007, Martin Selzer et Volker Wanka ont été enregistrés en tant qu'administrateurs-délégués. Veuillez noter que leur fonction est "délégué à la gestion journalière". Cette mention remplace la précédente citée en référence.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2013006400/13.

(130006772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**Thomas & Piron Bau, Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 142.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

*Pour la société*

Jean-Michel Dangis

*Comptable*

Référence de publication: 2013006436/13.

(130006612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**NIRA SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2125 Luxembourg, 10, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 149.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NIRA SPF S.à r.l.*

Société de gestion de patrimoine familial

Mélanie Sauvage

*Gérante*

Référence de publication: 2013007145/13.

(130007572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**McKinsey Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.696.

—  
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 de McKinsey Luxembourg, une succursale luxembourgeoise de la société de droit américain MC KINSEY & COMPANY. INC. LUXEMBOURG ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013007092/15.

(130007067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Multicar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, 35B, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 161.593.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013007127/10.

(130007133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Novestis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1928 Luxembourg, 3, rue Michel Lentz.  
R.C.S. Luxembourg B 156.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007136/10.

(130007817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Navilux Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 118.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007139/10.

(130007807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**MSD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 150.178.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013007126/12.

(130007319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Minerva Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 128.186.

Les comptes de liquidation au 28 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007074/12.

(130007967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Leather Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 61.324.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013007018/12.

(130007547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Lux Euro-Asian Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.404.

Le bilan de clôture de liquidation au 14 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013007005/12.

(130007607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Livia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 62.259.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007024/10.

(130007717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**MAY Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2526 Luxembourg, 1, rue Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013007090/10.

(130007730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**MC Interim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Ech-sur-Alzette, 67, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 111.148.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013007091/10.

(130007130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Lancaster Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 117.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006994/10.

(130007288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006996/10.

(130008129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Long Wave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.144.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013007002/10.

(130008081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Lux Euro-Asian Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 84.162.

Le bilan de clôture de liquidation au 14 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013007006/12.

(130007609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Financière des Ardennes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 115.414.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1195 du 20 juin 2006

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013006857/12.

(130008029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Hadhes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R.C.S. Luxembourg B 154.723.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013006913/12.

(130007831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Immobilière de la Rocade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIERE DE LA ROCADE*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013006924/12.

(130007744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Hutley Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006911/10.

(130007139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Hutley Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013006912/10.

(130007138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**Ichi-Ku S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006932/10.

(130007155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

**NSI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 562.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 135.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007151/10.

(130007157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**NSI Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 452.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 135.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007152/10.

(130008004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Netcom 2000 Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.  
R.C.S. Luxembourg B 61.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013007141/10.

(130007810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Agrifel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8376 Kahler, 31, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 150.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AGRIFEL S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2013007555/11.

(130008792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

---

**Ocean Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 117.794.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013007155/12.

(130007298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Eastgate MENA HoldCo1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 167.409.

—  
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 31 janvier 2012

1. Mme Virginie DECONINCK a démissionné de son mandat de gérante B.

2. M. Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.1.2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Eastgate MENA Holdco1 (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013006074/16.

(130006330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

---

**Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.442.

—  
In the year two thousand and twelve, on the seventh day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158442 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 20, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 811 dated April 26, 2011 and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated August 14, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2438 dated October 10, 2012.

The meeting is chaired by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Claudia Rouckert, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on December 6, 2012, and that the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at six hundred fifty-four thousand sixty-two Euro (EUR 654.062,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of:

- two hundred thirty-nine thousand eight hundred eight (239.808) class A shares (the Class A Shares) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each held by Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498 (Neuheim), into one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty (1.598.720) Class A Shares with a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each, having an aggregate nominal value of two hundred thirty-nine thousand eight hundred eight Euro (EUR 239.808,00);

- four hundred fourteen thousand two hundred fifty-two (414.252) class B shares (the Class B Shares) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each held by Neuheim, into two million seven hundred sixty-one thousand six hundred eighty (2.761.680) Class B shares with a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each, having an aggregate nominal value of four hundred fourteen thousand two hundred fifty-two Euro (EUR 414.252,00);

- one (1) Class B Share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) held by Isaac Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158322 (Isaac), into six (6) Class B shares with a nominal value of fifteen

Euro Cents (EUR 0,15) each, having an aggregate nominal value of ninety Euro cents (EUR 0,90), and subsequent reduction of the Company's share capital by an amount of ten Euro cents (EUR 0,10) and allocation of said amount to the Company's legal reserve;

- one (1) management share (the Management Share) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) held by Isaac into six (6) Management Shares with a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each, having an aggregate nominal value of ninety Euro cents (EUR 0,90), and subsequent reduction of the Company's share capital by an amount of ten Euro cents (EUR 0,10) and allocation of said amount to the Company's legal reserve;

2. Creation of an additional class of shares namely the class C shares (the Class C Shares).

3. Creation of an authorized share capital for an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7.500,00) and authorization to the general partner to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7.500,00) and to proceed with the issuance of a maximum number of fifty thousand (50.000) Class C Shares, all with a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each.

4. Entire restatement of the Company's articles of association.

IV. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to convert:

- two hundred thirty-nine thousand eight hundred eight (239.808) class A shares (the Class A Shares) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each held by Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498 (Neuheim), into one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty (1.598.720) Class A Shares with a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each, having an aggregate nominal value of two hundred thirty-nine thousand eight hundred eight Euro (EUR 239.808,00);

- four hundred fourteen thousand two hundred fifty-two (414.252) class B shares (the Class B Shares) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each held by Neuheim, into two million seven hundred sixty-one thousand six hundred eighty (2.761.680) Class B shares with a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each, having an aggregate nominal value of four hundred fourteen thousand two hundred fifty-two Euro (EUR 414.252,00);

- one (1) Class B Share with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) held by Isaac Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158322 (Isaac), six (6) Class B shares with a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each, having an aggregate nominal value of ninety Euro cents (EUR 0,90), to subsequently reduce the Company's share capital by an amount of ten Euro cents (EUR 0,10) and to allocate the said amount to the Company's legal reserve;

- one (1) management share (the Management Share) with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) held by Isaac into six (6) Management Shares with a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each, having an aggregate nominal value of ninety Euro cents (EUR 0,90), to subsequently reduce the Company's share capital by an amount of ten Euro cents (EUR 0,10) and to allocate the said amount to the Company's legal reserve.

*Second resolution*

The meeting resolves to create an additional class of shares namely the class C shares (the Class C Shares).

*Third resolution*

The meeting resolves to create an authorized share capital for an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7.500,00) and to authorize the general partner to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred Euro (EUR 7.500,00) and to proceed with the issuance of a maximum number of fifty thousand (50.000) Class C Shares, all with a nominal value of fifteen Euro Cent (EUR 0,15) each.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to entirely restate the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

**Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office**

**Art. 1.** There exists a partnership limited by shares under the name of "Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, subject always to the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## **Title II. Capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at six hundred fifty-four thousand sixty-one Euro and eighty cents (EUR 654.061,80) represented by one million five hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty (1.598.720) class A ordinary shares (hereinafter, the Class A Shares), two million seven hundred sixty-one thousand six hundred eighty-six class B ordinary shares (2.761.686) (hereinafter, the Class B Shares) and six (6) management shares (hereinafter, the Management Shares) all with a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at seven thousand five hundred Euro (EUR 7.500,00) represented by fifty thousand (50.000) class C ordinary shares (hereinafter, the Class C Shares and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Ordinary Shares), with a nominal value of fifteen Euro Cents (EUR 0,15) each, to be vested with the same rights and obligations, save as for the specific provisions of the Articles or as defined in any securityholders' agreement that may be entered into amongst others, all of the shareholders.

The Manager (as defined below) is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and Class C Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law and any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders. The Manager is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing shareholders, of whichever class of shares, a preferential right to subscribe for the shares to be issued, except as otherwise set forth in any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders. In addition to the subscribed share capital, there shall be set up a premium account per each class of shares into which any premium amount paid on any share of that class in addition to its nominal value is transferred.

Any share premium paid on the subscription of shares of a given class shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares.

The amount of the premium account of a given class of shares may be used to provide for the payment of any shares of that class, which the Company may redeem, from its shareholders.

The Management Shares shall be held by Isaac Management S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 158322, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles and any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders.

The Ordinary Shares and the Management Shares are and shall remain registered shares.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles and any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 8.** Any Management Shares held by the Manager are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Ordinary Shares are exclusively transferable in accordance with the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

### **Title III. Management**

**Art. 10.** The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, all of the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article and any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders, shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

**Art. 12.** The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

### **Title IV. General meeting of shareholders**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager. Notwithstanding the foregoing, any resolution which conflicts with any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders shall be null and void.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of February at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager and compliance with any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles provide differently.

### **Title V. Supervisory board**

**Art. 14.** The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these Articles, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

### **Title VI. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of September and ends on the last day of August of the following year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders (i) in accordance with the provisions of any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, all of the

shareholders and, (ii) as to the portion to be distributed in accordance thereof to the holders of Class A Shares and Class B Shares as follows:

- any portion of net profit deriving from the financing activity carried out by the fully owned subsidiary of the Company, namely NextPharma Holdings Ltd., a limited company established and existing under the laws of England, with registered office at 6 Gracechurch Street, 4<sup>th</sup> Floor, EC3V 0AT, London, United Kingdom and registered with the Companies House for England and Wales under number 07474361 (the Subsidiary), which is not allocated to the Class C Shares shall be exclusively distributed to the holder of Class A Shares;

- any portion of other net profit deriving from the shareholding of the Company in the Subsidiary which is not allocated to the Class C Shares and shall be exclusively distributed to the holder of Class B Shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law and by any securityholders' agreement which may be entered into from time to time between amongst others, all of the shareholders.

#### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

#### **Title VIII. General provision**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law and to any securityholders' agreement which may be entered into amongst others, all of the shareholders, for all matters for which no specific provision is made in the Articles".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le septième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois Isaac Management S.à r.l. & Partners S.C.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158442 (ci-après, la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 811 en date du 26 avril 2011 et dont les Statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 14 août 2012, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2438 en date du 10 octobre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Claudia Rouckert, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires représentés, en vertu de deux (2) procurations données sous-seing privé le 6 décembre 2012, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à six cent cinquante-quatre mille soixante-deux Euro (EUR 654.062,00) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### 1. Conversion de:

- deux cent trente-neuf mille huit cent huit (239.808) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune détenues par Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée établie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498 (Neuheim) en un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (1.598.720) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de quinze cents d'Euro (EUR 0,15) chacune, ayant une valeur nominale totale de deux cent trente-neuf mille huit cent huit Euro (EUR 239.808,00);

- quatre cent quatorze mille deux cent cinquante-trois (414.253) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune détenue par Neuheim, en deux millions sept cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-six (2.761.686) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de quinze cents d'Euro (EUR 0,15) chacune, ayant une valeur nominale totale de quatre cent quatorze mille deux cent cinquante-deux Euro (EUR 414.252,00);

- une (1) Action de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) détenue par Isaac Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 158322 (Isaac), en six (6) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de quinze cents d'Euro (EUR 0,15) chacune, ayant une valeur nominale totale de quatre-vingt-dix cents d'Euro (EUR 0,90) et réduction consécutive du capital social de la Société par un montant de dix cents d'Euro (EUR 0,10) et allocation de ce montant à la réserve légale de la Société;

- une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) détenues par Isaac en six (6) Actions de Commandité d'une valeur nominale de quinze cents d'Euro (EUR 0,15) chacune, ayant une valeur nominale totale de quatre-vingt-dix cents d'Euro (EUR 0,90) et réduction consécutive du capital social de la Société par un montant de dix cents d'Euro (EUR 0,10) et allocation de ce montant à la réserve légale de la Société.

#### 2. Création d'une catégorie d'actions supplémentaire, les actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C).

3. Création d'un capital social autorisé d'un montant de sept mille cinq cent Euro (EUR 7.500,00) et autorisation à l'associé commandité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille cinq cent Euro (EUR 7.500,00) et de procéder à l'émission d'un maximum de cinquante mille (50.000) Actions de Classe C, toutes d'une valeur nominale de quinze cents d'Euro (EUR 0,15) chacune.

#### 4. Refonte intégrale des statuts de la Société.

IV. Les actionnaires, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de convertir:

- deux cent trente-neuf mille huit cent huit (239.808) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune détenues par Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée établie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498 (Neuheim) en un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (1.598.720) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de quinze cents d'Euro (EUR 0,15) chacune, ayant une valeur nominale totale de deux cent trente-neuf mille huit cent huit Euro (EUR 239.808,00);

- quatre cent quatorze mille deux cent cinquante-trois (414.253) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune détenue par Neuheim, en deux millions sept cent soixante et un mille six cent quatre-vingt-six (2.761.686) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de quinze cents d'Euro (EUR 0,15) chacune, ayant une valeur nominale totale de quatre cent quatorze mille deux cent cinquante-deux Euro (EUR 414.252,00);

- une (1) Action de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) détenue par Isaac Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 158322 (Isaac), en six (6) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de quinze cents d'Euro (EUR 0,15) chacune, ayant une valeur nominale totale de quatre-vingt-dix cents d'Euro (EUR 0,90), de réduire consécutivement du capital social de la Société par un montant de dix cents d'Euro (EUR 0,10) et d'allouer ce montant à la réserve légale de la Société;

- une (1) action de commandité (l'Action de Commandité) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) détenues par Isaac en six (6) Actions de Commandité d'une valeur nominale de quinze cents d'Euro (EUR 0,15) chacune, ayant une valeur nominale totale de quatre-vingt-dix cents d'Euro (EUR 0,90), de réduire consécutivement le capital social de la Société par un montant de dix cents d'Euro (EUR 0,10) et d'allouer ce montant à la réserve légale de la Société;

### Seconde résolution

L'assemblée décide de créer d'une catégorie d'actions supplémentaire, les actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C).

### Troisième résolution

L'assemblée décide de créer d'un capital social autorisé d'un montant de sept mille cinq cent Euro (EUR 7.500,00) et autorisation à l'associé commandité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille cinq cent Euro (EUR 7.500,00) et de procéder à l'émission d'un maximum de cinquante mille (50.000) Actions de Classe C, toutes d'une valeur nominale de quinze cents d'Euro (EUR 0,15) chacune.

### Quatrième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Durée, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Famosa Luxembourg S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances sous réserve toujours des dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires de la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à six cent cinquante-quatre mille soixante et un Euro et quatre-vingt cents (EUR 654.061,80) représenté par un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt (1.598.720) actions ordinaires de catégorie A (ci-après, les Actions de Catégorie A) deux millions sept cent soixante et un mille six cent quatre-vingt six (2.761.686) actions ordinaires de catégorie B (ci-après, les Actions de Catégorie B) et six (6) actions de commandité (ci-après, les Actions de Commandité), toutes d'une valeur nominale de quinze Euro Cents (EUR 0,15) chacune.

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à sept mille cinq cent Euro (EUR 7.500,00) représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires de catégorie C (les Actions de Catégorie C et ensemble avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B étant définies ci-après les Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale de quinze Euro Cents (EUR 0,15) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations, prévus de manière spécifique par les Statuts ou tels que définis dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé, durant une période de cinq (5) ans depuis la date de l'acte public notarié enregistrant les Statuts, d'augmenter occasionnellement le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des Actions de Catégorie C émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature ou en espèce en accord la Loi et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires. Le Gérant est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission de telles actions sans réserver aux actionnaires existants, détenteurs de quelconque catégories d'actions, un droit préférentiel de souscrire aux actions émises, excepté si défini autrement dans tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires. En plus du capital souscrit, il devrait être mis en place un compte de prime pour chaque catégorie d'action dans lequel toute prime payée sur n'importe quelle action de cette catégorie, en plus de sa valeur nominale, sera transférée.

Toute prime payée sur la souscription d'actions d'une catégorie donnée devrait toujours rester attachée aux actions sur lesquelles elle a été payée et devrait être remboursée exclusivement aux propriétaires desdites actions.

Le montant du compte de prime d'une catégorie donnée d'actions pourra être utilisé afin de permettre le paiement de toutes actions de cette catégorie que la Société pourra racheter de ses actionnaires.

Les Actions de Commandité sont détenues par Isaac Management S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158322, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité sont et resteront nominatives.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 7.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8.** Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action Ordinaire ne peut être cédée que sous réserve toujours des dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

### **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, tous les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article et de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

**Art. 12.** Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

#### **Titre IV. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. Nonobstant les dispositions précédentes, toute décision qui entrerait en conflit avec tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires de la Société, devrait être considérée nulle et non avenue.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de février à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant et en accord avec tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

#### **Titre V. Conseil de surveillance**

**Art. 14.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la Loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier septembre et se termine le dernier jour du mois d'août de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net ne peut être distribué aux actionnaires (i) qu'en accord avec les dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires et (ii) quant à la partie destinée à être distribuée, qu'en accord avec celui-ci, aux détenteurs d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B comme suit:

- toute partie du bénéfice net dérivant de l'activité de financement réalisée par la filiale de la Société, NextPharma Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée de droit anglais, ayant son siège social au 6 Gracechurch Street, 4<sup>th</sup> Floor, EC3V 0AT, Londres, Royaume-Unis, enregistrée avec le Companies House for England and Wales sous le numéro 07474361, (la Filiale), qui n'est pas allouée aux Actions de Catégorie A, est distribuée de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie A;

- toute autre partie du bénéfice net dérivant de la détention par la Société de parts sociales dans la Filiale, qui n'est pas allouée aux Actions de Catégorie A, est distribuée de façon exclusive au détenteur d'Actions de Catégorie B.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

## **Titre VIII. Disposition générale**

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et aux dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16885. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013004675/602.

(130004332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

**AGzHR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.817.

In the year two thousand twelve, the fifth day of December.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of AGzHR S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 168.817 and with a current share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company was incorporated on 26 April 2012 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°1487 of 14 June 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

There appeared:

AGHR AubRiv SCA, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 171.891 (the Sole Shareholder),

here represented by Cyrielle Thel, Attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) and decision to convert the shares of the Company into shares without nominal value;
- (3) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 3,720.- (three thousand seven hundred and twenty United States Dollars) to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 16,280.- (sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars) to USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars), without the issuance of new shares;
- (4) Subscription to and payment in cash of the share capital increase specified at item (3) above;
- (5) Consolidation of the 1,250,000 shares without nominal value of the Company into 20,000 shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each;
- (6) Subsequent amendment of paragraph 1 of article 5 of the Articles;
- (7) Restatement of the Articles;
- (8) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the capital increase in the share register of the Company, and the registration of the changes required by the matters set out in the preceding resolutions; and
- (9) Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder hereby resolves to convert the share capital of the Company from Euro into United States Dollar with immediate effect. Based on the daily exchange rate of 3 December 2012 (based on the Bloomberg currencies webpage), the share capital of the Company, formerly Euro 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), is henceforth USD 16,280.- (sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars), composed of 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares having a nominal value of USD 0.01302 (zero point zero one three zero two United States Dollars).

The Sole Shareholder further resolves to convert the 1,250,000 shares with a nominal value of USD 0.01302 (zero point zero one three zero two United States Dollars) each into shares without nominal value in the Company with immediate effect.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal share capital of the Company by an amount of USD 3,720.- (three thousand seven hundred and twenty United States Dollars) to bring the share capital of the Company from its current amount of USD 16,280.- (sixteen thousand two hundred and eighty United States Dollars) to USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) without the issuance of new shares in the Company.

*Fourth resolution - Subscription and Payment*

The Sole Shareholder accepts the subscription to the increase of the share capital and its full payment as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to the capital increase in an amount of USD 3,720.- (three thousand seven hundred and twenty United States Dollars) and (ii) to fully pay it up by way of a contribution in cash of USD 3,720.- (three thousand seven hundred and twenty United States Dollars).

The contribution in cash shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the contribution in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to consolidate the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares without nominal value of the Company into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

**Art. 5. Capital. (Paragraph 1).** "The capital of the Company is set at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1.- (one United States Dollars) each."

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to proceed to a complete restatement of the Articles and that the Articles shall from now on read as follows:

**"Section I - Definitions**

Affiliate means, with respect to any Shareholder, any other Person, as defined hereinafter, directly or indirectly Controlling or Controlled by or under direct or indirect common Control with such Shareholder.

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time;

Board means all the Managers of the Company;

Class A Manager means a Manager with an A signatory power; and Class A Managers means all of them;

Class B Manager means a Manager with an B signatory power; and Class B Managers means all of them;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "AGzHR S.à r.l.";

Control means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management or policies of a Person, whether through the ownership of voting securities or general partnership or manager interests, by contract or otherwise, and Controlling and Controlled shall have meanings correlative thereto. Without limiting the generality of the foregoing, a Person shall be deemed to Control any other Person in which it owns, directly or indirectly, a majority of the ownership interests or a majority of all outstanding voting stock of such Person.

Drag-Along Notice has the meaning given to it in article 9.4;

Drag-Along Shareholders has the meaning given to it in article 9.4;

Election has the meaning given to it in article 9.4;

Election Period has the meaning given to it in article 9.2;

General Meeting means a general meeting of the Shareholders; and General Meetings means any of them;

Initiating Shareholder has the meaning given to it in article 9.4;

Joint Venture Agreement means the joint venture agreement between the Company and HI Holdings Cyprus Limited relating to HI Holdings Rio S.à r.l., as amended from time to time;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Offer Notification has the meaning given to it in article 9.2;

Opening means the opening of the Hotel under the trade name "Grand Hyatt Rio de Janeiro";

Other Shareholder has the meaning given to it in article 9.2; Other Shareholder Offer has the meaning given to it in article 9.3;

Permitted Transfers means a Transfer effected in compliance with all the terms of article 9;

Person means any individual, corporation, partnership, joint venture, limited liability company, limited liability partnership, association, joint-stock company, trust, unincorporated organization, or other organization, whether or not a legal entity, and any governmental authority;

Project means Grand Hyatt Rio, a 5 star resort to be developed on Lucia Costa Avenue;

Reserved Matters means any of the following matters or actions:

#### **1. Share Capital.**

1.1 Propose or permit to be proposed any alteration to its share capital (including any increase) or the rights attaching to its shares or waive any right to receive payment on any of its shares issued partly paid.

1.2 Create, allot, issue, buy-in or redeem any share or loan capital or grant or agree to grant any options or warrants for the issue of any share or loan capital or issue any securities convertible into Shares of the Company.

**2. Share premium / Capital Surplus.** Propose or permit to be proposed any alteration to the share premium account or "capital surplus" account (including any repayment) of the Company.

**3. Articles.** Propose or permit to be proposed any amendment to the Articles of the Company.

**4. Distributions.** Propose or pay any dividend or propose or make any other distribution at the level of the Company.

#### **5. Transactions.**

5.1 Acquire or dispose of the whole or part of the undertaking of any other person or dispose of the whole or part of its undertaking or merge (or merge any part of its business) with any other person or propose to do so.

5.2 Dispose of any asset of a capital nature:

(a) having a book or market value greater than USD 100,000.- in respect of any one item; or

(b) if as a result of so doing the aggregate of all such disposals by the Company in the relevant financial year would exceed USD 1,000,000.-.

#### **6. Sale.**

6.1 Negotiate or permit the disposal of Shares of the Company where such disposal amounts to a Sale, except if made in accordance with the provisions of these Articles.

#### **7. Liquidation.**

7.1 Cease, or propose to cease, to carry on its business or take (or permit its directors (or any one of them) to take) any steps to wind it up.

7.2 Take (or permit its directors (or any one of them) to take) any steps to place it into administration (whether by the filing of an administration application, a notice of intention to appoint an administrator or a notice of appointment), enter into (or permit its directors (or any one of them) to propose) any arrangement, scheme, moratorium, compromise or composition with its creditors, or invite (or permit its directors (or any one of them) to invite) the appointment of a receiver or administrative receiver over all or any part of its assets or undertaking.

## 8. Change of Business.

8.1 Make any material change to the nature of its business or the jurisdiction where it is managed and controlled.

8.2 Do any act or thing outside the ordinary course of the business carried on by the Company.

8.3 Deal in any way with intellectual property other than in the ordinary course of business (including the acquisition or disposal, whether outright or by way of licence or otherwise howsoever, or allowing the registration of any intellectual property right to lapse or be cancelled).

## 9. Financial.

9.1 Make any change to: (a) the Company's external auditor (if any);

(c) the Company's accounting reference date;

(d) the Company's accounting policies, bases or methods from those set out in the annual accounts and the accountants' report.

9.2 Mortgage or charge or permit the creation of or suffer to subsist any mortgage or pledge, lien (other than a lien arising by operation of law) or other security interest of any kind over the whole or any part of the Company's undertaking, property or assets.

9.3 Give any indemnity or guarantee.

9.4 Make any claim, disclaimer, surrender, election or consent of a material nature for tax purposes exceeding an amount of USD 100,000.-.

**10. Property.** Acquire or dispose of any real property (including taking or agreeing to take any leasehold interest in or licence over any real property) where any such period of interest would exceed 12 months.

## 11. Contracts.

11.1 Entry by the Company into any transaction or make any payment other than on an arm's length basis for the benefit of the Company.

11.2 Entry into or variation by the Company either any unusual or onerous contract or any other material or major or long-term contract.

11.3 Entry by or variation by the Company of any partnership, joint venture or consortium agreement.

11.4 Surrendering or approval by the Company to any material change in the terms of any supply or distribution agreement to which it is from time to time a party and which represents more than 5% of the turnover of the Company.

Sale means the sale (whether through a single transaction or through a series of transactions and whether directly or indirectly) of a majority of the Shares in the Company;

Sale Proposal has the meaning given to it in article 9.4;

Selling Shareholder has the meaning given to it in article 9.2;

Shareholder means any person holding shares or to whom shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Shareholders Consent means the consent of a majority of the Shareholders representing at least 91% of the voting share capital;

Shares means, from time to time, all issued and outstanding shares in the share capital of the Company and Share means any of them;

Sole Manager has the meaning given to it in article 12;

Sole Shareholder has the meaning given to it in article 14;

Tag Along Election Notice has the meaning given to it in article 9.3;

Third Party Offer has the meaning given to it in article 9.2;

Transfer means, with respect to any Share, any (i) direct or indirect (by transfer of Control) sale, assignment, disposition of or other transfer of such Share or (ii) pledge or encumbrance of such Share, provided however, that if an owner of any interest in any Share that is an individual natural person includes such ownership interest in such Share within an estate plan to be effectuated only upon the death of such person, neither the inclusion of the Share in the estate plan nor the treatment of such Share pursuant to the estate plan shall be a "Transfer" hereunder.

## Section II - Articles of association

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "AGzHR S.à r.l."

**Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio but only to the extent such transactions relate to the Project.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds (by way of private placement only), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose., which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development, but only to the extent such transactions relate to the Project.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.**

5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at USD 20,000.- (twenty-thousand United States Dollars) represented by 20,000 (twenty-thousand) Shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each.

5.2 Capital Surplus

The Board or, as the case may be, the Sole Manager is authorised to approve capital contributions without the issuance of new Shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new Shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised, with the prior consent of the General Partner, to approve capital contributions without the issuance of new Shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

5.3 Issue of Shares

The General Meeting are only authorised to issue new Shares in case of an unforeseen need of funds in relation with the Project.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the General Meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

The General Meeting is only authorised to issue new Shares in case of an unforeseen need of funds in relation with the Project.

**Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 18.

**Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Shares.**

9.1 General provisions

Notwithstanding anything in these Articles to the contrary, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

No Shareholder shall have the right to initiate a Transfer pursuant to article 9.2 (Right of First Refusal), article 9.3 (Tag Along Right) or article 9.4 (Drag Along Right) unless and until any pending Transfer pursuant to any sections shall have been consummated or otherwise abandoned due to the failure to close within the time period specified in the section applicable to such Transfer.

A Transfer of Shares can only be made if it would not result in the violation of the terms of the Joint Venture Agreement.

9.2 Right of first refusal

9.2.1 If at any time after the earliest of (i) the third (3rd) anniversary of the Opening or (ii) date that is the 3rd anniversary of the projected opening, a Shareholder shall desire to Transfer all but not less than all of its Shares in the Company to a third party (other than a Permitted Transfer to an Affiliate), then such Shareholder (the Selling Shareholder) shall obtain a bona fide written offer from an unaffiliated third party whose identity will be disclosed (a Third Party Offer) to purchase all, but not less than all, of the Selling Shareholder's Shares in the Company for a purchase price which is payable only in cash or purchase money obligations secured only by the Shares that are the subject of such sale. No Third Party Offer

shall encompass or be conditioned upon the sale of any property or assumption of obligations other than all, but not less than all, of the Shares of the Selling Shareholder in the Company. If the Selling Shareholder wishes to accept a Third Party Offer, it shall give a notice (an Offer Notification) to the other Shareholders (the Other Shareholders) which shall include a copy of the Third Party Offer and shall give to it in reasonable detail the name and address of the proposed buyer, the identities of the proposed buyer's business principals, the nature of the proposed buyer's and its Affiliates' business, and the amount, terms and conditions of the sales price. Such Offer Notification to the Other Shareholders is an offer from the Selling Shareholder to the other Shareholders to sell them and for them to acquire the Shares on the same terms contained in the Third Party Offer. Each Other Shareholder shall then have thirty (30) days (the Election Period) to give notice to the Selling Shareholder that it wishes to accept its offer and acquire all, but not less than all, the Shares of the Selling Shareholder at the price and on the terms and conditions given to it in such Third Party Offer.

9.2.2 If none of the Other Shareholders give such notice within the Election Period, provided that the Selling Shareholder has complied with article 9.3, the Selling Shareholder may, no later than 120 days after the date of the Offer Notification, sell all, but not less than all, of its Shares to the Third Party at the price and on the terms and conditions contained in the Third Party Offer.

9.2.3 If more than one Other Shareholder gives notices of its election to purchase the Selling Shareholder's Shares, then the Other Shareholders will be entitled to purchase a pro rata portion of such Selling Shareholder's Shares, based upon the Other Shareholders' relative Shareholding Percentages.

9.2.4 The Other Shareholders that give notice of election to purchase the Selling Shareholder's Shares shall make a deposit equal to ten percent (10%) of the price given to it in the Third Party Offer to the Selling Shareholder together with the delivery of the election notice. The Selling Shareholder shall have the right to keep the deposit as liquidated damages in case of failure by the Other Shareholder to close the acquisition of the Shares within the time period specified below. The closing date of the sale of the Shares to the Other Shareholder(s), shall be mutually agreed upon, but in no event later than 120 days after the date of the Offer Notification. If the Selling Shareholder fails to Transfer its Shares to the third party which made the Third Party Offer within 120 days after the date of the Offer Notification, or the terms contained in the Offer Notification are amended, the Selling Shareholder shall be required to re-offer to the Other Shareholders in accordance with the above procedure. Failure by the Other Shareholders to deliver the election notices within the Election Period or to make the deposit or close on the purchase within the above mentioned time periods shall constitute a waiver of such Other Shareholder's right of first refusal contemplated hereby.

### 9.3.Tag Along Right

Any proposed Transfer by a Shareholder of its Shares (other than a Permitted Transfer, and after exhausting the Right of First Refusal) pursuant to article 8.2 above shall be accompanied by binding written offers from the proposed third party purchaser to the Other Shareholders to also acquire the Other Shareholders' Shares (each an Other Shareholder Offer). The Other Shareholder Offers shall be at the same price (adjusted as necessary to reflect the Other Shareholders' Shareholding Percentages at such time) and on the same terms and conditions as set out in its offer to the Selling Shareholder. The Other Shareholder Offers shall be kept open until the expiration of the Election Period. Each Other Shareholder who is not then in Default hereunder shall have until the expiration of the Election Period to notify the Selling Shareholder in writing of its election to accept the Other Shareholder Offer (such notice, a Tag Along Election Notice). If, at the end of the Election Period, no Other Shareholder has delivered a Tag-Along Election Notice, then the Selling Shareholder shall have the right, subject to the terms and conditions of this article 9.3, to Transfer its Shares to the third party at the price and upon the terms and conditions contained in the Offer Notification. If the Selling Shareholder fails to Transfer its Shares to the third party, within 120 days of the expiration of the Election Period, or deviates from the terms contained in the Offer Notification, the Selling Shareholder shall be required to re-offer the Other Shareholder Offers in accordance with the above procedure.

### 9.4 Drag Along Right

9.4.1 If at any time after the earliest of (i) the third (3rd) anniversary of the Opening and (ii) date that is the third (3rd) anniversary of the projected opening, any Shareholder (the Initiating Shareholder) shall desire to Transfer all, but not less than all, of its Shares in the Company to a third party in a bona fide arms-length transaction (a Sale Proposal), then the Initiating Shareholder shall have the right to deliver to the other Shareholders (the Drag-Along Shareholders) a notice (a Drag-Along Notice) with respect to such Sale Proposal. The Drag-Along Notice shall identify the proposed transferee, the cash price for which the Transfer is proposed to be made, the proposed consummation date for such Sale Proposal and all other material terms and conditions of the Sale Proposal. The Initiating Shareholder shall deliver the Drag-Along Notice at least sixty (60) days in advance of the proposed consummation date for such Sale Proposal. Each Drag-Along Shareholder shall have a period of thirty (30) days after the receipt of the Drag-Along Notice within which to notify the Initiating Shareholder in writing whether such Drag-Along Shareholder elects to purchase all but not less than all of the Initiating Shareholder's Shares at the same price and under the same terms and conditions as specified in the Drag-Along Notice (the Election); provided, however, that an Election shall only be valid if accompanied by a deposit to be delivered by the Drag-Along Shareholder to the Initiating Shareholder equal to 10% of the purchase price specified in the Drag-Along Notice for the Initiating Shareholder's Shares. Any Drag-Along Notice may be rescinded for any reason by the Initiating Shareholder by delivering written notice thereof to the Drag-Along Shareholder at any time before a valid Election has been made. The Drag-Along Shareholder shall have the right to keep the deposit as liquidated damages in cause of failure by the Initiating Shareholder to close the acquisition of the Shares.

9.4.2 If a Drag-Along Shareholder makes the Election within the period specified in article 9.4.1, then such Drag-Along Shareholder shall be obligated to buy all of the Initiating Shareholder's Shares for the price and in accordance with the other terms and conditions specified in the Drag-Along Notice. Such purchase shall be consummated no later than thirty (30) days after the proposed consummation date specified in the Drag-Along Notice at the principal place of business of the Company. The funds for the purchase of the Initiating Shareholder's Shares shall be paid in cash or by certified check or wire transfer of funds, or any combination of the foregoing. At the closing, the Initiating Shareholder shall deliver all of its Shares free and clear of all liens, security interest, and competing claims and such instruments of Transfer and such evidence of due authorization, execution, and delivery as the Drag-Along Shareholder reasonably requests and as a condition to the Initiating Shareholder's obligations at such closing, the Drag-Along Shareholder shall cause any and all guarantees given by the Initiating Shareholder or its Affiliates to be released. If more than one Drag-Along Shareholder exercises a valid Election the purchase of the Initiating Shareholder's Shares shall be allocated pro rata in accordance with such Drag-Along Shareholder's respective Shareholding Percentage immediately prior to such purchase.

9.4.3 If no Drag-Along Shareholder makes a valid Election within the period specified in article 9.4.1 or if any of the Drag-Along Shareholders fails to close on an Election within the period specified in article 9.4.2, then the Drag-Along Shareholders, shall be obligated, which obligation shall be enforceable by the Initiating Shareholder, to take all action that the Initiating Shareholder deems reasonably necessary to consummate the Sale Proposal, including, without limitation: (i) sell all, but not less than all, of such Drag-Along Shareholder's Shares for the price and on such other terms and conditions as have been specified in the Drag-Along Notice, (ii) enter into such definitive agreements as are customary for transactions of the nature of the Sale Proposal, (iii) make such representations, warranties and covenants relating to title to such Drag-Along Shareholder's Shares, authorization of transactions and other customary representation and warranties, (iv) benefit from and be subject to all the same provisions of the definitive agreements as are applicable to the Initiating Shareholder, (v) be required to bear its proportionate share (on a several basis) of any escrows, holdbacks or adjustments in respect of the purchase price or indemnity obligations relating to representations, warranties and covenants made by such Drag-Along Shareholder, and (vi) cooperate in obtaining all governmental and third party consents and approvals reasonably necessary to consummate the Sale Proposal; provided, however, that no Drag-Along Shareholder shall be obligated to (A) incur liability to any Person in connection with such Sale Proposal, including without limitation under any indemnity, in excess of the proceeds realized by such Drag-Along Shareholder in such sale, (B) agree not to compete with or solicit employees of any Person or (C) agree to the termination of any of the Hyatt Agreements; provided, further, that as a condition to the consummation of the Sale Proposal the proposed transferee shall cause any and all guarantees given by the Shareholders or its Affiliates to be released.

9.4.4 The Initiating Shareholder shall have a period of ninety (90) days from the date of expiration of the period to make an Election specified in article 9.4.1 or the period to close on an Election specified in article 9.4.2, as the case may be, to cause the Sale Proposal to be consummated on the terms and conditions given to it in the Drag-Along Notice, provided that, if such Sale Proposal is subject to any regulatory approvals, such 90-day period shall be extended until the expiration of ten (10) Business Days after all such approvals have been received, but in no event later than one hundred and fifty (150) days following the date of receipt of the Drag-Along Notice. If the Sale Proposal shall not have been consummated during such period, all the restrictions on Transfers contained in this Agreement or otherwise applicable at such time with respect to such Shares owned by the Shareholders shall again be in effect. Notwithstanding anything contained in this article 9.4, there shall be no liability on the part of the Initiating Shareholder to any Drag-Along Shareholder if the Sale Proposal is not consummated for whatever reason.

9.4.5 The Shareholders agree to cause the Company to cooperate with any proposed transferee and their respective advisors, to facilitate and effect any Sale Proposal and, subject to any proposed transferee executing a reasonably satisfactory confidentiality agreement with the Company, to cause the Company to facilitate and support any due diligence process being undertaken in connection with such Sale Proposal.

9.4.6 Each Shareholder shall bear its own costs and expenses incurred in connection with a Sale Proposal or an Election, including all attorneys fees and charges, all accounting fees and charges and all finders, brokerage or investment banking fees, charges or commissions, except that in the case of a Sale Proposal to a third party transferee which has been consummated such costs and expenses shall be borne by the Shareholders in proportion to the amount of Shares transferred.

**Art. 10. Redemption of Shares.** The Company shall have power to acquire the Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of the Shares shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall be applied in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of a Shareholder will not terminate the Company.

## **Art. 12. Management.**

### 12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. Each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The Managers need not to be Shareholders.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital. The General Meeting may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

#### 12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board (including at least one Class A Manager).

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 72 (seventy-two) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or email may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented, including at least the positive vote of one Class A Manager. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

#### 12.3 Reserved Matters

No actions or resolutions relating to the Reserved Matters shall be undertaken by the Board, or by the Sole Manager, as the case may be, (assuming the Board or the Sole Manager, as the case may be, would enjoy the power to carry out or to implement such actions or resolutions) without Shareholders Consent.

#### 12.4 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the Managers present at such meeting.

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the Sole Manager, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Manager, as the case may be.

#### 12.5 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

#### 12.6 Delegation of powers

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

#### 12.7 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, at least one of which must be a Class A Manager, or (ii) in the case of a sole Manager, the sole signature of the Sole Manager.

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 13. Liability of Manager.** The Manager assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 14. General Meetings.** As long as the Company has only one shareholder (the Sole Shareholder), the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote of the Shareholders, subject to the provisions of the Companies Act or, as the case may be, of the Joint Venture Agreement.

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year (the Financial Year).

**Art. 17. Financial statements.** At the end of each Financial Year, the Company's accounts are established and the Board has to prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with the rules regarding distributions set out in this article 18.

Any cash available shall be, after having set aside an amount sufficient to cover the Company's running costs, immediately distributed (whether by dividend, repayment of capital surplus or share premium or otherwise) to the Shareholder (s) on a pro-rata basis, taking into account all investments and contributions (including for the avoidance of doubt, share premium, capital surplus or loan) made by each Shareholder in or to the Company.

The Board may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

In addition, a statutory or external auditor may be appointed from time to time by the Board or the Shareholders, as the case may be, if it is deemed necessary.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Eighth Resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the capital increase and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand six hundred Euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le cinquième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de AGzHR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.817 et ayant un capital social de 12.500,- EUR (la Société). La Société a été constituée le 26 avril 2012 suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand Duché du Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°1487 du 14 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

A comparu:

AGHR AubRiv SCA, une société en commandite par actions, de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.891 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Cyrielle Thel, Avocat, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire restera annexe au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme spécifié ci-dessus, demande au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

IV. Que la totalité des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un Centime) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société se montant à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui se trouve dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibéré sur les points de l'ordre du jour;

V. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux modalités de convocation;

(2) Conversion de la monnaie du capital social de la Société de l'Euro (EUR) en Dollars des Etats-Unis des Etats-Unis d'Amérique (USD) et décision de convertir les parts sociales de la Société en parts sociales sans valeur nominale;

(3) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.720,- USD (trois mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 16.280,-USD (seize mille

deux cent quatre-vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 20.000,- (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), sans émission de nouvelles parts sociales;

(4) Souscription et libération en espèce de l'augmentation de capital décidée sous le point (3) ci-dessus;

(5) Consolidation des 1.250.000 parts sociales sans valeur nominale de la Société en 20.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

(6) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts;

(7) Refonte des Statuts;

(8) Modification du registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus et pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts sociales de la Société, et l'enregistrement des changements requis par les résolutions ci-dessus; et

(9) Divers.

VI. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représenté à la présente assemblée, l'Assemblée renonce à la convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de l'Euro en Dollars des Etats-Unis d'Amérique avec effet immédiat. En se basant sur le taux de change quotidien du 3 décembre 2012 (tel que déterminé par la page internet de Bloomberg), le capital social de la Société, précédemment de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros), se monte désormais à 16.280,- USD (seize mille deux cent quatre-vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique), composé de 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01302 USD (zéro virgule zéro mille trois cent deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'Associé Unique décide de plus de convertir les 1.250.000 parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01302 USD (zéro virgule zéro mille trois cent deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune en parts sociales sans valeur nominale de la Société avec effet immédiat.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.720,- USD (trois mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 16.280,- USD (seize mille deux cent quatre-vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à un montant de 20.000,- (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), sans émission de nouvelles parts sociales de la Société.

#### *Quatrième résolution - Souscription et Paiement*

L'Associé Unique accepte la souscription à l'augmentation du capital social et sa libération totale comme suit:

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique tel que représenté ci-dessus, déclare (i) souscrire à l'augmentation du capital social pour un montant de 3.720,- USD (trois mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et (ii) de la libérer totalement par voie d'un apport en numéraire de 3.720,- USD (trois mille sept cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'apport en numéraire sera entièrement alloué au compte de capital social de la Société.

Le montant de l'apport en numéraire est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentaire par le biais d'un certificat de blocage confirmant la disponibilité du montant de la souscription sur le compte bancaire de la Société et le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi payés.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de consolider les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales sans valeur nominale de la Société en 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

#### *Sixth résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de façon à y refléter l'augmentation du capital social de la Société de façon à ce qu'il ait la teneur suivante:

**Art. 5. Capital. (Premier paragraphe).** «Le capital de Société est fixé à 20.000 (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

### Septième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des Statuts et que ceux-ci auront désormais la teneur suivante:

#### «Section I<sup>er</sup> - Définitions

Société Affiliée (Affiliate) désigne, pour un Associé, toute autre Personne, telle que définie par ailleurs, Contrôlant ou Contrôlée directement ou indirectement, ou sous le même Contrôle que ledit Associé;

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société modifiés le cas échéant;

Conseil (Board) désigne l'ensemble des Gérants de la Société;

Gérant de Classe A (Class A Manager) désigne un Gérant disposant d'un pouvoir de signature A, et Gérants de Classe A (Class A Managers) désigne l'ensemble d'entre eux;

Gérant de Classe B (Class B Manager) désigne un Gérant disposant d'un pouvoir de signature B, et Gérants de Classe B (Class B Managers) désigne l'ensemble d'entre eux;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société (Company) désigne "AGzHR S.à r.l.";

Contrôle (Control) désigne le pouvoir direct ou indirect de diriger ou d'influer sur la direction de la gestion ou de la politique d'une Personne, que ce soit au moyen de la détention de titres conférant des droits de vote ou de parts d'intérêts de commanditaire, de commandité ou de gérant, au moyen de contrats ou de toute autre manière, et les termes Contrôlant (Controlling) et Contrôlé(e) (Controlled) auront la signification correspondante selon le contexte. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, une Personne sera considérée comme Contrôlant une autre Personne si elle détient dans cette Personne, directement ou indirectement, une majorité des titres de participations ou une majorité de toutes les Part Sociales avec droits de vote de ladite Personne.

Avis de Cession Forcée (Drag-Along Notice) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.4;

Associés Disposant de Droits de Cession Forcée (Drag-Along Shareholders) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.4;

Election (Election) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.4;

Période d'Election (Election Period) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.2;

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des Associés, et Assemblées Générales désigne l'ensemble de ces assemblées;

Associé Initiateur (Initiating Shareholder) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.4;

Joint Venture Agreement désigne le contrat de joint venture conclu entre la Société et HI Holdings Cyprus Limited, concernant HI Holdings Rio S.à r.l., tel que modifié occasionnellement;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil, et Gérants les désigne tous ensemble;

Notification d'Offre (Offer Notification) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.2;

Ouverture (Opening) désigne l'ouverture de l'Hôtel sous le nom commercial "Grand Hyatt Rio de Janeiro";

Autre Associé (Other Shareholder) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.2;

Autre Offre d'Associé (Other Shareholder Offer) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.3;

Cessions Autorisées (Permitted Transfers) désigne une Cession effectuée conformément aux dispositions de l'article 9;

Personne (Person) désigne tout individu, société, entreprise, partenariat, joint venture, société à responsabilité limitée, société en commandite, association, société anonyme, fiducie, organisme dépourvu de personnalité juridique ou tout autre organisme, qu'il s'agisse d'une personne morale ou non, ainsi que toute autorité gouvernementale;

Projet (Project) désigne Grand Hyatt Rio, un complexe hôtelier 5 étoiles devant être construit sur Lucia Costa Avenue;

Matières Réservées (Reserved Matters) désigne l'une des matières ou actions ci-dessous:

#### **1. Capital social.**

1.1 Proposer ou autoriser la proposition de modifier le capital social (y inclus de l'augmenter) ou les droits portés par les parts sociales, ou renoncer au droit de recevoir un paiement pour l'une des parts sociales émise et partiellement payée.

1.2 Créer, affecter, émettre, acheter ou racheter toute part sociale ou tout capital d'emprunt, ou accorder ou convenir d'accorder toutes options ou warrants pour l'émission de toute part sociale ou de tout capital d'emprunt ou pour l'émission de titres convertibles en Parts Sociales de la Société.

**2. Prime d'émission / Capital surplus.** Proposer ou autoriser la proposition de modifier le compte de prime d'émission ou le compte d'excédent de capital ("capital surplus") (y compris tout repaiement) de la Société.

**3. Statuts.** Proposer ou autoriser la proposition de modifier les Statuts de la Société.

**4. Distributions.** Proposer ou payer tout dividende ou proposer ou effectuer toutes autres distributions au niveau de la Société.

**5. Transactions.**

5.1 Acquérir ou céder tout ou partie de l'entreprise de toute autre personne ou céder tout ou partie de son entreprise ou fusionner avec toute autre personne (ou fusionner toute branche d'activités), ou proposer de le faire.

5.2 Céder tout actif à caractère financier:

(a) ayant une valeur comptable ou une valeur de marché supérieure à USD 100.000,- pour tout poste; ou

(b) si, en conséquence de cette opération, le total de telles cessions par la Société pour l'exercice social concerné dépasse USD 1.000.000,-.

**6. Vente.**

6.1 Négocier ou autoriser la cession de Parts Sociales de la Société lorsqu'une telle cession équivaut à une Vente, sauf si elle est effectuée en vertu des dispositions des présents Statuts.

**7. Liquidation.**

7.1 Faire cesser ou proposer de faire cesser l'activité d'une société ou entreprendre les démarches pour la mettre en liquidation (ou permettre à ses gérants (ou à l'un d'entre eux) de le faire).

7.2 Entreprendre les démarches pour mettre une société en liquidation, en gestion contrôlée ou en faillite (ou permettre à ses gérants (ou à l'un d'entre eux) de le faire) (que ce soit au moyen d'une demande de mise en faillite, d'une déclaration d'intention de nommer un curateur ou d'un avis de nomination), conclure (ou permettre à ses gérants (ou à l'un d'entre eux) de le proposer) une transaction, un plan, un moratoire, un compromis ou un concordat avec ses créanciers, ou proposer (ou permettre à ses gérants (ou à l'un d'entre eux) de proposer) la nomination d'un curateur, liquidateur ou d'un administrateur judiciaire sur tout ou partie de ses actifs ou entreprises.

**8. Changement de branche d'activités.**

8.1 Procéder à tout changement matériel portant sur la nature des activités ou la juridiction depuis laquelle la Société est dirigée ou contrôlée.

8.2 Procéder à tous actes ou autres démarches sortant du cours normal des affaires de la Société.

8.3 Procéder à des démarches en rapport avec la propriété intellectuelle en dehors du cours normal des affaires de la Société (en ce compris l'acquisition ou la cession, directement ou en utilisant une licence ou de toute autre manière, ou permettre l'extinction ou l'annulation de droits de propriété intellectuelle).

**9. Finance.**

9.1 Effectuer tout changement en ce qui concerne:

(a) le réviseur d'entreprises agréé de la Société (le cas échéant);

(c) la date de clôture de l'exercice social de la Société;

(d) les politiques, bases ou méthodes comptables de la Société, par rapport à celles prescrites dans les comptes annuels et le rapport comptable établi le cas échéant par le réviseur d'entreprises agréé.

9.2 Hypothéquer, charger ou permettre la création ou accepter la survivance d'une hypothèque, d'un gage ou d'un droit de rétention (autre qu'une hypothèque, un gage ou un droit de rétention résultant de l'application de la loi) ou de toute autre sûreté de quelque sorte que ce soit, sur tout ou partie des actifs, propriétés ou participations de la Société.

9.3 Accorder toute indemnité ou garantie.

9.4 Procéder à tout(e) réclamation, renonciation, abandon, élection ou consentement de nature pécuniaire pour les besoins fiscaux, supérieurs à un montant de USD 100.000,-.

**10. Propriété.** Acquérir ou céder toute propriété immobilière (y compris la prise ou l'accord en vue de la prise d'intérêt à bail ou de droits sur tout bien immobilier) lorsque ladite période d'intérêt est supérieure à 12 mois.

**11. Contrats.**

11.1 La conclusion par la Société de toute transaction ou la réalisation de tout paiement autrement qu'à des conditions normales au bénéfice de la Société.

11.2 La conclusion ou la modification par la Société de tout contrat inhabituel ou déficitaire, ou de tout contrat important ou majeur ou de longue durée.

11.3 La conclusion ou la modification par la Société de tout contrat de partenariat, de joint venture ou de consortium.

11.4 L'abandon ou l'approbation par la Société de tout changement matériel des dispositions relatives à tout contrat d'approvisionnement ou de distribution conclus au fil du temps par la Société et qui représentent plus de 5% du chiffre d'affaires de la Société.

Vente (Sale) signifie la vente (opérée en vertu d'une seule transaction ou d'une série de transactions directes ou indirectes) de la majorité des Parts Sociales de la Société;

Proposition de Vente (Sale Proposal) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.4;

Associé Vendeur (Selling Shareholder) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.2;

Associé désigne toute personne détenant des parts sociales ou à laquelle des parts sociales sont cédées ou émises au fil du temps (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts, et Associés désigne l'ensemble d'entre eux;

Consentement d'Associés (Shareholders Consent) désigne le consentement d'une majorité des Associés représentant au moins 91% du capital social votant;

Parts Sociales (Shares) désigne, au cours du temps, toutes les parts sociales émises composant le capital social de la Société, et Part Sociale (Share) désigne l'une d'entre elles;

Gérant Unique (Sole Manager) a la signification qui lui est conférée à l'article 12;

Associé Unique (Sole Shareholder) a la signification qui lui est conférée à l'article 14;

Avis d'Election de Cession Conjointe (Tag-Along Election Offer) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.3;

Offre de Tiers (Third Party Offer) a la signification qui lui est conférée à l'article 9.2;

Cession (Transfer) signifie, pour toute Part Sociale, (i) toute vente, toute disposition, tout transfert ou toute autre aliénation, directs ou indirects (par transfert de Contrôle) de ladite Part Sociale ou (ii) tout gage ou toute charge sur cette Part Sociale, à condition toutefois que si un détenteur d'une participation dans une Part Sociale qui est une personne physique inclut cette participation dans un plan de succession ne devant être effectif qu'au décès de ladite personne, ni l'inclusion de cette Part Sociale dans le plan de succession, ni le traitement de ladite Part Sociale dans le cadre du plan de succession ne constitueront une "Cession" au sens du présent paragraphe.

## Section II - Statuts

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de " AGzHR S.à r.l."

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que toute autre forme d'investissement, d'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que la cession par vente, échange ou par tout autre moyen de titres de toutes sortes, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille, mais uniquement dans la mesure où de telles opérations ont un rapport avec le Projet.

La Société peut en outre consentir des garanties, accorder des prêts ou assister de quelque manière que ce soit les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et émettre des titres de créance, obligations (uniquement par voie d'émission privée) certificats, parts sociales, parts bénéficiaires, warrants et tous types de titres de dettes et de titres de capital.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles ou nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement, mais uniquement dans la mesure où de telles opérations ont un rapport avec le Projet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des Associés de la Société. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par une résolution du Conseil, ou du Gérant Unique le cas échéant.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales à Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.**

5.1 Capital social

Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000,- (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 20.000 (vingt mille) Parts Sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

5.2 Excédent de capital (capital surplus)

Le Conseil, ou selon le cas, le Gérant Unique, est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil ou le Gérant Unique, selon le cas, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales doit être enregistré dans un "compte d'excédent de capital" conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. De tels apports seront enregistrés dans le "compte d'excédent de capital" mentionné au paragraphe ci-dessus.

### 5.3 Emission de Parts Sociales

L'Assemblée Générale est autorisée à émettre de nouvelles Parts Sociales uniquement en cas de nécessité de fonds imprévisible en rapport avec le Projet.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 15 des présents Statuts.

L'Assemblée Générale n'est autorisée à émettre de nouvelles Parts Sociales qu'en cas de nécessité d'un apport de fonds non initialement prévu et imprévisible en rapport avec le Projet.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Les bénéfices que la Société décidera de distribuer le seront conformément aux dispositions de l'article 18.

**Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

### Art. 9. Cession de Parts Sociales.

#### 9.1 Dispositions générales

Sous réserve de toute disposition contraire contenue dans les présents Statuts, la cession de Parts Sociales de la Société inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social souscrit de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une Cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants des Associés.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 seront applicables.

Aucun Associé n'aura le droit d'initier une Cession en vertu de l'article 9.2 (Droit de Premier Refus), de l'article 9.3 (Droit de Cession Conjointe) ou de l'article 9.4 (Droit de Cession Forcée), sauf si et jusqu'à ce que toute autre Cession en cours effectuée conformément à une autre section des présents Statuts ait été clôturée ou abandonnée en raison de l'impossibilité de se clôturer dans la période de temps requise et déterminée dans la section des présents statuts applicable à ladite Cession.

Une Cession de Parts Sociales ne peut avoir lieu que dans le respect des dispositions du Joint Venture Agreement.

#### 9.2 Droit de Premier Refus

9.2.1 Si, à tout moment, à la date échéant le plus tôt entre (i) le troisième (3ème) anniversaire de l'Ouverture ou (ii) de la date du 3<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ouverture prévue, un Associé désire céder l'intégralité et non moins que l'intégralité, de ses Parts Sociales de la Société à un tiers (autrement que par une Cession Autorisée à une Société Affiliée), alors cet Associé (l'Associé Vendeur) doit obtenir une offre écrite de bonne foi d'un tiers non-affilié dont l'identité sera divulguée (une Offre de Tiers) d'acheter la totalité, et non moins, des Parts Sociales de l'Associé Vendeur dans la Société pour un prix d'achat payable uniquement en numéraires ou en obligations de financement du prix d'achat garanti uniquement par les Part Sociales qui font l'objet d'une telle vente. Aucune Offre de Tiers n'englobera ou ne sera conditionnée par la vente d'un bien ou la prise en charge d'obligations autres que pour l'intégralité, et non moins que l'intégralité, des Part Sociales de l'Associé Vendeur dans la Société. Si l'Associé Vendeur souhaite accepter une Offre de Tiers, il doit donner un avis (une Notification d'Offre) aux autres Associés (les Autres Associés) qui inclura un exemplaire de l'Offre de Tiers et devra énoncer de façon raisonnablement détaillée le nom et l'adresse de l'acquéreur proposé, les caractéristiques des activités de l'acheteur proposé ou de ses mandants, la nature des activités de l'acheteur proposé et de ses Sociétés Affiliées, et le montant et les conditions du prix de vente. Une telle Notification d'Offre faite aux Autres Associés est une offre de l'Associé Vendeur aux autres Associés de leur vendre ses Parts Sociales et de leur permettre de les acquérir dans les mêmes conditions que celles contenues dans l'Offre de Tiers. Chaque Autre Associé disposera alors d'un délai de trente (30) jours (la Période d'Election) pour avertir l'Associé Vendeur qu'il souhaite accepter son offre et acquérir la totalité, et non moins que la totalité, de ses Parts Sociales au prix et aux conditions énoncés dans ladite Offre de Tiers.

9.2.2 Si aucun des Autres Associés ne donne un tel avis durant la Période d'Election, à condition que l'Associé Vendeur se soit conformé à l'article 9.3, l'Associé Vendeur pourra, au plus tard 120 jours après la date de la Notification d'Offre, vendre l'intégralité, et non moins que l'intégralité, de ses Part Sociales au Tiers au prix et selon les modalités et conditions énoncés dans l'Offre de Tiers.

9.2.3 Si plusieurs Autres Associés donnent avis de leur décision d'acheter les Part Sociales de l'Associé Vendeur, alors les Autres Associés auront le droit d'acheter une part proportionnelle des Part Sociales de l'Associé Vendeur, calculée sur la base des Pourcentages de Participation de chacun des Autres Associés.

9.2.4 Les Autres Associés qui donnent avis de leur décision d'acheter les Part Sociales de l'Associé Vendeur déposeront un acompte de dix pour cent (10%) du prix indiqué dans l'Offre de Tiers à l'Associé Vendeur en lui remettant leur avis d'élection. L'Associé Vendeur a le droit de conserver l'acompte à titre de dommages-intérêts en cas d'échec des Autres Associés d'effectuer l'acquisition des Part Sociales dans le délai indiqué ci-dessous. La date de clôture de la vente des Part Sociales à ou aux Autre(s) Associé(s) doit être convenue mutuellement, mais ne devra en aucun cas être supérieure à

120 jours après la date de la Notification d'Offre. Si l'Associé Vendeur ne parvient pas à céder ses Part Sociales au tiers qui a déposé l'Offre de Tiers dans les 120 jours après la date de la Notification d'Offre, ou si les conditions contenues dans la Notification d'Offre sont modifiées, l'Associé Vendeur sera tenu de faire une nouvelle offre aux Autres Associés conformément à la procédure ci-dessus. L'impossibilité par les Autres Associés de fournir leurs avis d'élection pendant la Période d'Election ou de déposer l'acompte ou de clôturer l'achat dans les délais susmentionnés constituera une renonciation par les Autres Associés de leur droit de premier refus, tel que décrit dans les présentes.

### 9.3 Droit de Cession Conjointe

9.3 Toute Cession de ses Parts Sociales proposée par un Associé (autrement que par une Cession Autorisée, et après l'extinction du Droit de Premier Refus) conformément à l'article 8.2 ci-dessus sera accompagnée d'offres écrites fermes fournies par la partie tierce acquéreuse aux Autres Associés, pour acquérir également les Parts Sociales des Autres Associés (individuellement l'Offre à un Autre Associé). Les Offres aux Autres Associés seront au même prix (ajusté si nécessaire afin de refléter les Pourcentages de Participation des Autres Associés à ce moment précis) et dans les mêmes conditions que celles stipulées dans l'offre à l'Associé Vendeur. Les Offres aux Autres Associés resteront ouvertes jusqu'à l'expiration de la Période d'Election. Tout Autre Associé qui ne se trouve à ce moment-là pas en Défaut aura jusqu'à l'expiration de la Période d'Election pour informer l'Associé Vendeur par écrit de son intention d'accepter l'Offre à un Autre Associé (cet avis étant dénommé un Avis d'Election de Cession Conjointe). Si, à la fin de Période d'Election, aucun Autre Associé n'a fourni d'Avis d'Election de Cession Conjointe, alors l'Associé Vendeur aura le droit, sous réserve des dispositions du présent article 9.3, de céder ses Part Sociales à la partie tierce au prix et selon les dispositions incluses dans la Notification d'Offre. Si l'Associé Vendeur ne cède pas ses Parts Sociales à la partie tierce dans les 120 jours de l'expiration de la Période d'Election, ou ne respecte pas les conditions contenues dans la Notification d'Offre, l'Associé Vendeur devra faire une deuxième proposition pour les Offres aux Autres Associés, conformément à la procédure décrite ci-avant.

### 9.4 Droit de Cession Forcée

9.4.1 Si, à tout moment, à la date échéant au plus tôt entre (i) le troisième (3ème) anniversaire de l'Ouverture et (ii) la date du troisième (3ème) anniversaire de l'Ouverture prévue, un Associé (l'Associé Initiateur) désire céder l'intégralité, et rien moins que l'intégralité, de ses Parts Sociales dans la Société à un tiers au cours d'une opération conclue de bonne foi à des conditions normales (une Proposition de Vente), alors l'Associé Initiateur aura le droit d'envoyer aux autres Associés (les Associés Disposant de Droits de Cession Forcée) un avis (l'Avis de Cession Forcée) relatif à ladite Proposition de Vente. L'Avis de Cession Forcée devra identifier le cessionnaire proposé, le prix au comptant auquel la Cession est proposée, la date de réalisation proposée pour ladite Proposition de Vente, ainsi que toutes autres dispositions importantes applicables à la Proposition de Vente. L'Associé Initiateur enverra un Avis de Cession Forcée au moins soixante (60) jours avant la date de réalisation proposée pour la Proposition de Vente. Chaque Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée disposera d'une période de trente (30) jours après la réception de l'Avis de Cession Forcée afin de notifier à l'Associé Initiateur par écrit qu'il choisit d'acheter l'intégralité, et rien moins que l'intégralité, des Parts Sociales de l'Associé Initiateur au même prix et dans les mêmes conditions que ceux indiqués dans l'Avis de Cession Forcée (l'Election); tout en sachant toutefois qu'une Election ne sera valable que si elle est accompagnée d'un acompte devant être fourni par l'Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée à l'Associé Initiateur correspondant à 10% du prix d'achat indiqué pour les Parts Sociales de l'Associé Initiateur dans l'Avis de Cession Forcée. Tout Avis de Cession Forcée pourra être annulé pour tout motif par l'Associé Initiateur au moyen d'un avis écrit envoyé à l'Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée à tout moment précédant l'émission d'une Election valable. L'Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée aura le droit de conserver ledit acompte en tant que dommages-intérêts liquidés pour cause d'échec de l'Associé Initiateur de réaliser l'acquisition des Parts Sociales.

9.4.2 Si un Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée effectue une Election dans la période indiquée à l'article 9.4.1, alors, ledit Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée sera obligé d'acheter toutes les Parts Sociales de l'Associé Initiateur au prix et dans les autres conditions spécifiés dans l'Avis de Cession Forcée. Cet achat devra être réalisé moins de trente (30) jours après la date de clôture proposée indiquée dans l'Avis de Cession Forcée au siège principal de la Société. Les fonds nécessaires à l'achat des Parts Sociales de l'Associé Initiateur seront payés en numéraires ou par chèque certifié ou transfert de fonds, ou par une combinaison de ces diverses modalités de paiement. Lors de la clôture, l'Associé Initiateur sera tenu de mettre à disposition toutes ses Parts Sociales libérées de tout engagement, sûreté, revendication concurrente, et de tous autres instruments de Cession ainsi que toutes autres preuves d'autorisation, exécution et disposition exigés raisonnablement par l'Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée et comme condition des obligations de l'Associé Initiateur lors de la clôture, l'Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée fera en sorte que toutes les garanties accordées par l'Associé Initiateur ou ses Sociétés Affiliées soient levées. Si plusieurs Associés Disposant d'un Droit de Cession Forcée exercent une Election valable, l'achat des Parts Sociales de l'Associé Initiateur sera réparti entre chacun proportionnellement au Pourcentage de Participation dudit Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée correspondant, immédiatement avant ledit achat.

9.4.3 Si aucun Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée ne fait d'Election valable dans la période indiquée à l'article 9.4.1, ou si l'un des Associés Disposant d'un Droit de Cession Forcée échoue à clôturer une Election dans la période indiquée à l'article 9.4.2, alors l'Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée sera obligé, laquelle obligation sera opposable par l'Associé Initiateur, d'entreprendre toutes les démarches que l'Associé Initiateur juge raisonnablement nécessaires pour clôturer la Proposition de Vente, y inclus et sans limitation de: (i) vendre l'intégralité, et rien moins que

l'intégralité, des Parts Sociales dudit Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée pour le prix et aux conditions spécifiés dans l'Avis de Cession Forcée, (ii) conclure les contrats définitifs habituels pour les opérations de la nature de la Proposition de Vente, (iii) donner les représentations, garanties et engagements en rapport avec le titre de propriété desdites Parts Sociales d'Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée, les autorisations applicables aux transactions et les autres représentations et garanties habituelles, (iv) bénéficier de et être soumis aux mêmes dispositions que celles des contrats définitifs applicables à l'Associé Initiateur, (v) prendre sa part proportionnelle de tous séquestres, retenues ou ajustements portant sur le prix d'achat ou les obligations d'indemnité en rapport avec les représentations, garanties et engagements effectués par ledit Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée, et de (vi) coopérer afin d'obtenir toutes les autorisations gouvernementales et tierces, ainsi que les autorisations raisonnablement nécessaires pour réaliser la Proposition de Vente; cela sous réserve toutefois qu'aucun Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée ne soit obligé (A) d'endosser la responsabilité envers toute Personne en rapport avec ladite Proposition de Vente, y inclus et sans limitation toute indemnité supérieure aux produits réalisés par ledit Associé Disposant d'un Droit de Cession Forcée dans ladite Vente, (B) de convenir de ne pas entrer en compétition avec ni solliciter les employés d'aucune Personne ou (C) de convenir de mettre un terme à l'un des Contrats Hyatt; et ce, sous réserve également que comme condition fixée à la réalisation de la Proposition de Vente, le cessionnaire proposé fasse en sorte que toutes les garanties accordées par les Associés ou leurs Sociétés Affiliées soient levées.

9.4.4 L'Associé Initiateur disposera d'une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'expiration de la période pour effectuer une Election telle que mentionnée à l'article 9.4.1 ou la période pour clôturer une Election mentionnée à l'article 9.4.2, selon le cas, afin de faire en sorte que la Proposition de Vente soit réalisée selon les conditions applicables spécifiées dans l'Avis de Cession Forcée, sous réserve que si ladite Proposition de Vente est soumise à des approbations réglementaires, ladite période de 90 jours soit étendue jusqu'à l'expiration de dix (10) Jours Ouvrés après réception desdites approbations, mais en aucun cas plus de cent cinquante jours (150) après la date de réception de l'Avis de Cession Forcée. Si la Proposition de Vente n'a pas été clôturée au cours de ladite période, toutes les restrictions de Cessions contenues dans le présent Contrat ou autrement applicables à ce moment-là auxdites Parts Sociales détenues par les Associés seront à nouveau effectives. Nonobstant le contenu du présent article 9.4, il n'y aura aucune responsabilité de la part de l'Associé Initiateur envers aucun des Associés Disposant d'un Droit de Cession Forcée si la Proposition de Vente n'est pas clôturée pour quelque raison que ce soit.

9.4.5 Les Associés conviennent de faire en sorte que la Société coopère avec tout cessionnaire proposé ainsi que les conseiller respectifs, afin de faciliter et de mettre en oeuvre la Proposition de Vente et, sous réserve de la conclusion par tout cessionnaire proposé d'un contrat de confidentialité raisonnablement satisfaisant avec la Société, afin de faire en sorte que la Société facilite et apporte son assistance dans toute procédure de due diligence entreprise en rapport avec ladite Proposition de Vente.

9.4.6 Chaque Associé endossera les frais et dépenses qui lui incombent en raison d'une Proposition de Vente ou une Election, y inclus les honoraires d'avocats, les frais et charges de comptabilité, ainsi que tous les frais, charges ou commissions d'entremetteurs, de sociétés de bourse ou de banques d'investissement, excepté dans le cas où une Proposition de Vente à un cessionnaire tiers a été clôturée où les frais et charges seront supportés par les Associés proportionnellement au montant des Parts Sociales cédées.

**Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des Associés.**

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un Associé ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.**

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Chaque Gérant dispose d'un pouvoir de signature A ou B. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social. L'Assemblée Générale peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil (incluant au moins un Gérant de Classe A).

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins soixante-douze (72) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée, y inclus un Gérant de Classe A. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés, y inclus au moins un vote positif d'un Gérant de Classe A. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants, manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

### 12.3 Matières Réservées

Aucune action ou décision portant sur les Matières Réservées ne sera prise par le Conseil ou par le Gérant Unique, selon le cas (en supposant que le Conseil ou le Gérant Unique, selon le cas, dispose des pouvoirs d'entreprendre de telles actions ou de mettre en oeuvre lesdites résolutions) sans le Consentement des Associés.

### 12.4 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil ou du Gérant Unique, le cas échéant, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou le Gérant Unique, le cas échéant.

### 12.5 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

### 12.6 Délégation de pouvoirs

Le Conseil peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, membres du Conseil ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

### 12.7 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, dont au moins un Gérant de Classe A, ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 13. Responsabilité du Gérant.** Le Gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées Générales.** Si la Société n'a qu'un seul Associé (l'Associé Unique), l'Associé Unique dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence dans les présents Statuts aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises et aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées sous la forme de procès-verbaux ou de résolutions écrites, selon le cas.

En cas de pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale constituée régulièrement représentera le corps entier constitué par les Associés de la Société.

Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et dates indiqués dans les convocations respectives.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des Associés, Quorum et Majorité.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915, ou du Joint Venture Agreement.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année (l'Année Sociale).

**Art. 17. Comptes annuels.** A la fin de chaque Année Sociale, les comptes de la Société sont arrêtés et le Conseil dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels ainsi que de la déclaration et du paiement de dividendes, le cas échéant, conformément aux règles de distribution décrites dans le présent article 18.

Toute trésorerie disponible, après déduction d'un montant suffisant pour couvrir les frais de gestion, sera distribuée immédiatement (au moyen de dividendes, de repaiement d'excédent de capital ou de prime d'émission, ou de toute autre manière) à l'Associé Unique ou aux Associés proportionnellement, en tenant compte de tous les investissements et apports (y inclus, afin d'éviter tout doute, sous forme de prime d'émission, d'excédent de capital ou de prêt) effectués par chaque Associé en faveur de la Société.

Le Conseil peut décider de verser des dividendes intérimaires.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit seulement être contrôlée par un commissaire si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

En outre, un commissaire ou un réviseur d'entreprises agréé peuvent être nommés au cours du temps par le Conseil ou les Associés, selon le cas, s'ils le jugent nécessaire.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915."

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide (i) de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital et (ii) de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin de procéder individuellement pour le compte de la Société aux modifications du registre des parts sociales de la Société.

#### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de cet acte, sont estimés approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Thel, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57693. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2013003588/1072.

(130003927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

### **Novenergia Renewables Portfolio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.943.

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Manuel LENTZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de la société "NOVENERGIA RENEWABLES PORTFOLIO S.A.", avec siège social à 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170.943.

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 2335 du 19 septembre 2012 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors,

suyant pouvoir lui donné à Luxembourg le 19 décembre 2012 afin de faire constater la présente augmentation de capital suite à la décision du conseil d'administration de la Société prise lors de la réunion tenue en date du 3 décembre 2012 (ci-après «Résolution»).

Laquelle procuration ainsi qu'un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 décembre 2012 précitée, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, es qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à EUR 50.000.-(cinquante mille euros), divisé en 500 (cinq cents) actions ayant une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

II.- En vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 100.000.000.- (cent millions d'euros), représenté par 1.000.000.- (un million d'euros) d'actions avec une valeur nominale de EUR 100.-(cent euros) chacune.

III.- En vertu des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Le conseil d'administration de la Société, dans la Résolution, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des statuts de la Société,

a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de 35.855.000.- (trente-cinq millions huit cent cinquante-cinq mille euros),

afin de le porter de son montant actuel de EUR 50.000.- (cinquante mille euros) à EUR 35.905.000.- (trente-cinq millions neuf cent cinq mille euros),

par la création et l'émission de 358.550 (trois cent cinquante-huit mille cinq cent cinquante) nouvelles actions ayant une valeur de EUR 100.- (cent euros) chacune et ayant les mêmes droits que les actions existantes (les «Nouvelles Actions»).

V.- Toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire unique de la Société, à savoir NOVENERGIA II ENERGY & ENVIRONMENT (SCA), SICAR, une société en commandite par actions, constituée et organisée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.550, comme suit:

i) par un apport en nature s'élevant à EUR 35.854.831,89 (trente-cinq millions huit cent cinquante-quatre mille huit cent trente-et-un euros et quatre-vingt-neuf centimes d'euros), consistant en la participation détenue par NOVENERGIA II ENERGY & ENVIRONMENT (SCA), SICAR, précitée, dans la société de droit espagnol NOVENERGIA II - ENERGY & ENVIRONMENT ESPAÑA, S.A., une sociedad anónima, ayant son siège social à Avenida Diagonal Num. 437 P.5 Pta.1, Barcelone (Espagne), inscrite au Registre de Commerce de Barcelone sous le numéro B - 367105 et

ii) par un apport en numéraire consistant en le somme de EUR 168,11 (cent soixante-huit euros et onze centimes d'euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentais par une déclaration de souscription.

En conformité avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport,

établi par H.R.T. REVISION, une société anonyme ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, en date du 4 décembre 2012, dont la conclusion (en version anglaise) est la suivante:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind plus the cash balance of EUR 168,11 does not correspond at least to the issue price of EUR 35.855.000,00 of the 358.550 shares of NOVENERGIA RENEWABLES PORTFOLIO S.A. to be issued in exchange."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

VI.- Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital souscrit ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 35.905.000 (trente-cinq millions neuf cent cinq mille euros) divisé en 359.050 (trois cent cinquante-neuf mille cinquante) actions ayant une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

#### Frais

Le montant total des coûts, frais, rémunérations ou dépenses, de toutes sortes, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 6.500 (six mille cinq cents Euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Lentz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61932. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003334/80.

(130002694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**Nova Spirit Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 142.702.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social le 31 décembre 2012:*

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de leurs postes d'administrateurs de la société:
  - Monsieur Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
  - Madame Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg;
  - Monsieur Aris MERLO, administrateur de société, demeurant professionnellement au Corso San Gottardo, 32, CH-6830 Chiasso (Suisse).
- 2) L'Assemblée décide par ailleurs de nommer, aux postes d'administrateurs de la Société:
  - Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
  - Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville, France, demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
  - Monsieur Maurizio MAUCERI, né le 01 septembre 1975 à Lecco, Italie, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2018.
- 3) L'Assemblée décide de nommer, au poste de président du conseil d'administration de la Société:
  - Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande, France, demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2018.
- 4) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de Commissaire aux Comptes, de:
  - La société FIDUCIAIRE GRAND -DUCALE S.A. ayant son siège social au 3, Rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.
- 5) L'Assemblée décide de nommer, au poste de commissaire aux comptes de la Société, la société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (RCS Luxembourg B 145.505) avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société devant se tenir en 2018.
- 6) L'Assemblée décide d'approuver et d'autoriser la fixation du siège social de la Société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOVA SPIRIT INVEST S.A.

Référence de publication: 2013003332/37.

(130002543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**Pellinore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 157.430.

—  
L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PELLINORE S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.430 (NIN 2010 2232 624),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 322 du 17 février 2011,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme lui-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- Modification de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de trois administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et ne varier par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14. Signatures autorisées.**

La Société sera engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par:

- (i) la signature individuelle de l'administrateur unique, ou
- (ii) les signatures conjointes de trois administrateurs de la Société, ou
- (iii) la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière de la société, ou
- (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 2 janvier 2013. Relation: ECH/2013/8. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003361/57.

(130002844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

---

**Iteas S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 156.885.

L'an deux mil douze, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée ITEAS S.à r.l.

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-5730 Aspelt, 10 Munnereferstroos, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 156.885,

constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2.847, du 28 décembre 2010, page 136.644.

A comparu:

Madame Antoinette Claire MAROTTA, ingénieur d'applications, née le 8 septembre 1981 à Thionville (France), demeurant à F-57440 Algrange, 23 lot les Platanes.

La partie comparante détient l'ensemble des 100 parts sociales de 125.-€ chacune dans le capital social de la Société s'élevant à 12.500.-€.

L'associée unique a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide en conséquence de la résolution précédente de modifier l'article 2, premier alinéa, des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

*Déclaration en matière de blanchiment*

L'associée déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cent euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MAROTTA, K.REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: EAC/2013/31. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, LE 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003236/48.

(130003018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**Marko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.954.

L'an deux mil douze, le dix décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

**A COMPARU**

Monsieur Patrick MEUNIER, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

1) agissant au nom et pour le compte du conseil d'administration MARKO S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.954 (ci-après dénommée la "Société Absorbante"), en vertu d'un pouvoir à lui conféré par le conseil d'administration en date du 24 septembre 2012; une copie du procès-verbal de ladite résolution se trouve annexé au projet de fusion notarié dont question ci-après; et

2) en qualité de gérant unique de MOREPEACE, une société à responsabilité limitée, ayant son siège L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166212 (ci-après dénommée la "Société Absorbée")

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Par acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 octobre 2012, le conseil d'administration de la Société Absorbante et le gérant de la Société Absorbée ont établi le projet de fusion aux termes duquel MARKO S.A. absorbe MOREPEACE.

2. Conformément au projet de fusion, la fusion devient définitive à défaut de convocation d'une assemblée générale par un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins cinq pour cent des actions du capital souscrit ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, un mois après la publication au Mémorial du projet de fusion. Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2692 du 5 novembre 2012.

3. Le comparant déclare qu'une telle assemblée générale n'a pas été requise et que dès lors la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée est devenue effective à partir d'aujourd'hui et la société MOREPEACE a donc définitivement cessé d'exister.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. LAC/2012/59545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003299/38.

(130003112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

**Draconis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.453.

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "DRACONIS S.A.", avec siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 26 octobre 2012, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck PROVOST, directeur, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR) par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-dix (690) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

2. Souscription et libération des nouvelles actions à la valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission, moyennant apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1 des statuts afin de l'adapter à la nouvelle situation du capital social.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de soixante-neuf mille euros (69.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent mille euros

(100.000,- EUR) par la création et l'émission de six cent quatre-vingt-dix (690) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission de trois cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-sept centimes (318.991,57 EUR) lesquelles actions jouissent des mêmes droits et obligations que les anciennes actions et confèrent le droit à des dividendes à partir de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

Les six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique et libérées entièrement avec la prime d'émission par le souscripteur moyennant un apport en nature, consistant en cent cinquante mille deux cents (150.200) actions de la société FINANCIERE NAOS (anc. NAOS GROUP SAS), une société de droit français, ayant son siège social au 505, rue Pierre Berthier à F-13855 Aix-en-Provence et immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro B 479 401 572, lesquelles actions représentent cinq pour cent (5 %) du capital social de la société mentionnée d'une valeur de deux millions trois cent cinquante mille euros (2.350.000,- EUR) et l'inscription au passif d'une dette d'un million neuf cent soixante-deux mille huit euros et quarante-trois centimes (1.962.008,43 EUR).

#### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature décrit ci-dessus à fait l'objet d'un rapport établi le 20 décembre 2012 par TEAMAUDIT S.A., avec siège social, au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.852, lequel rapport, après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'existence et la valeur des Actifs et Passifs Apportés sont constatées par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

#### *Réalisation effective de l'apport*

Le souscripteur déclare en sa qualité d'apporteur:

- que toutes les actions sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul propriétaire légal des actions apportées;
- que lesdites actions sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- que toutes formalités seront réalisées en France aux fins de formaliser le présent apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution précédemment prise, l'article 3 paragraphe 1 des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Paragraphe 1.** Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, libérées entièrement."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ trois mille deux cents euros (3.200,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Provost, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2012. LAC/2012/62120. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003108/88.

(130002618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

---

**Orion III European 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.707.

## EXTRAIT

En date du 20 décembre 2012, Orion Master III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-140853, alors associé unique de Orion III European 10 S.à r.l., a cédé la totalité de ses douze mille cinq cents (12,500) parts sociales qu'elle détenait dans Orion III European 10 S.à r.l. à Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-173948.

Suite à cette cession, Orion Master IV Luxembourg S.à r.l. est devenue l'associé unique de Orion III European 10 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion III European 10 S.à r.l.*

Référence de publication: 2013005558/20.

(130005034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Prime Credit 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.786.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Prime Credit 3

Référence de publication: 2013007196/10.

(130008089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

---

**Lutem, Leverage Union for Techniques & Expertise Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2B, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 145.637.

*Extrait Analytique de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2012*

## 1- Démission

- L'Assemblée accepte la démission, à compter du 15 avril 2012, de Monsieur Pascal PIRE, né le 17/04/1965 à Namur, domicilié rue de marteau, 21 à B-5537 Sosoye, de ses postes d'Administrateur et d'Administrateur Délégué.

- L'Assemblée accepte la démission, à compter du 15 avril 2012, de Madame Jenny LAMBILLION, née le 14/4/1979 à Namur, domiciliée rue de marteau, 21 à B-5537 Sosoye, de son poste de Commissaires aux Comptes.

## 2- Nomination

- L'Assemblée ratifie la nomination, à compter du 15 avril 2012, de Monsieur Murat KUS, né le 23/08/1969 à Liège, domicilié rue de Namur, 41 à B-4000 Liège, au poste d'Administrateur et au poste d'Administrateur Délégué.

- L'Assemblée ratifie la nomination, à compter du 15 avril 2012, de Madame Jacqueline WETTERENE, née le 5/2/1968 à Verviers, domiciliée rue Ernest Deprez, 1 à B-5004 Bouge, en qualité de commissaire aux comptes de la société.

Ces mandats expireront au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015, statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2014.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme à l'original

E Flausch

*Administrateur*

Référence de publication: 2013005457/23.

(130005032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---